

COMMUNICATION ASRS – 2023 N° 01 – 02 MARS 2023

➤ **Assemblée Générale :**

Pour rappel, celle-ci aura lieu le 01 Avril 2023 dans la salle municipale multifonction.

✓ Candidatures :

4 postes du Bureau seront à pourvoir pour des durées de mandat bien définies.

- 3 postes sont ouverts pour 1 an*.
- 1 poste est ouvert pour 3 ans*.

(*) selon les statuts de l'ASRS, article 9 : durée du mandat.

La durée de fonction des membres du Bureau est de 6 années.

Le renouvellement des membres s'opère par tiers tous les 2 ans.

Les membres sortants sont désignés par l'ancienneté.

En cas de démission, un remplaçant est élu lors de l'assemblée suivante pour la durée du mandat qui restait à courir pour le démissionnaire.

Vous avez la possibilité de postuler dès à présent et **au plus tard le 12 mars 2023** (de manière à faire apparaître toutes les candidatures sur la convocation) par simple courrier à l'adresse du siège de l'ASRS ou par mail adressé au Président (president.asrs@gmail.com). La liste définitive des candidats sera close 8 jours avant l'A.G.

✓ Projet Vidéoprotection :

La Mairie a monté un projet concernant Villers sur Coudun. Ce projet est dans une phase de réalisation. Nous devons nous positionner pour valider ou non l'ajout de 4 ou 5 caméras sur des sites de Rimberlieu Sud en complément de ceux définis par les Autorités compétentes.

✓ Vote des résolutions :

Les votes pourront se faire en présentiel, ou par procuration, ou par correspondance envoyée au siège de l'ASRS ou par mail à l'adresse du président.

Les membres du Bureau ASRS

ASSOCIATION SYNDICALE
RIMBERLIEU - SUD
40 Rue Saint Jean (Mairie)
60150 VILLERS - SUR - COUDUN